

# GROUPE FLO

SA à Directoire au capital de 59.011.842 €  
RCS NANTERRE B 349 763 375  
Tour Manhattan – 6, Place de l'Iris – 92095 PARIS LA DEFENSE Cedex

## **Communication de Groupe Flo concernant sa dette financière et ses discussions avec ses partenaires bancaires**

La dette financière de Groupe Flo est principalement constituée de deux crédits syndiqués signés respectivement le 6 mars 2006 et le 7 avril 2008.

Le crédit syndiqué du 6 mars 2006 présente les caractéristiques principales suivantes :

- Une tranche A, d'un montant initial en principal de 98 millions d'euros, amortissable sur 7 ans, qui a fait l'objet d'un tirage intégral le 6 mars 2006, et qui s'élève à 85 millions d'euros au 31 décembre 2008.
- Une tranche B, d'un montant initial en principal de 70 millions d'euros, remboursable in fine en 2013, tirée à hauteur de 70 millions d'euros au 31 décembre 2008.
- Une tranche C, d'un montant initial en principal de 12 millions d'euros, tiré à hauteur de 3,5 millions d'euros au 31 décembre 2007, et remboursé intégralement au 30 avril 2008.

Le Crédit Syndiqué du 7 avril 2008 correspond à une tranche d'un montant initial en principal de 75 millions d'euros, remboursable in fine en 2013, non tirée au 31 décembre 2008.

Ces crédits syndiqués sont assortis d'engagements et de contraintes de ratios financiers, dont le non-respect peut entraîner l'exigibilité anticipée du prêt à la demande de la majorité des deux tiers du pool bancaire. Il s'agit :

- d'une part, du ratio de « Leverage », défini comme la dette financière nette consolidée rapportée au résultat opérationnel consolidé avant dotations aux amortissements et provisions.
- d'autre part, du ratio de « Couverture des frais financiers », défini comme le résultat opérationnel courant consolidé rapporté aux frais financiers nets consolidés.

Compte tenu de l'étendue de la crise de consommation et de ses conséquences en terme de résultat, les ratios financiers de Groupe Flo, au 31 décembre 2008, s'établissent :

- pour le ratio de « Leverage » à 4,27 contre un seuil prévu inférieur ou égal à 3,6.
- pour le ratio de « Couverture des frais financiers » à 1,74 contre un seuil prévu supérieur ou égal à 2,8.

Dans ce cadre, Groupe Flo discute avec ses partenaires bancaires afin d'étudier les différentes options portant sur l'adaptation des termes et des conditions des prêts, dans une optique d'aménagement et de réorganisation de ses financements à moyen terme.

Par ailleurs, compte tenu de ses liquidités disponibles, Groupe Flo continuera d'honorer et de respecter ses prochaines échéances de remboursement.

Un nouveau communiqué sera diffusé pour informer le marché, dès la survenance d'éléments significatifs relatifs aux discussions visées ci-dessus.

Contacts Presse :

Groupe Flo : D. Giraudier 01 41 92 30 02

Image 7 : R. Planas 01 53 70 74 18

*Toutes nos publications sont en ligne sur [www.groupeflo.fr](http://www.groupeflo.fr)*